



Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud
26 Avenue Henri Petonnet
86370 Vivonne

DELIBERATION N°2024-15

Convocation	18 mars 2024
Conseil Syndical du	25 mars 2024
Lieu	Siège social du SMVCS
Horaire	18h00

Président de séance	M.Philippe BELLIN
Secrétaire de séance	M.Fredy POIRIER

Membres en exercice	51
Quorum	25

Présents	25	M.TEXIER Stéphane, M.TILLET François, M.GRIMAUD Jean-Paul, M.SUIRE Sébastien, M.DILLOT Jean-François, M.MAURY Jean-Pierre, Mme BOIRON Noëlle, M.DUTAILT Patrick, M.FORTHIN Benjamin, M.BELLIN Philippe, M.BIBAUD André, M.GIRARDEAU Jules, M. LATU Roland, M.PICHON Gilles, M.QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, M.CACLIN Philippe, M.BARBOTIN Bernard, M.CHAPLAIN Christian, M.CINQUABRE Jean-Christophe, Mme GIRARD Sandra, M.BOUCHET Roland, Mme RENOUARD Chantal, Mme JEAN Gisèle, M.POIRIER Fredy et M.BOUILLEAU Thierry
----------	----	---

Excusés	8	M.GREGOIRE Philippe, M.THOMASSE Gabriel, M.BEAU Jacky, M.LAFRECHOUX Joël, M.GARGOUIL Francis, Mme BRANGER Geneviève, Mme SENELAS Rozenn, M.LEONET Frédéric
---------	---	--

Absents	18	Mme VERGNAUD Sophie, M.JESBERGER Gilles, M.ROBERT René, M.BORDEVAIRE Nicolas, M,LE GUERN Romain, M.CARRETIER Michel, M.POIRIER Gilles, M.MARTIN Alexis, M.TOURENNE Cyrille, M.FRICONNET Jean-Luc, M.BOCK François, M.THEVENET Roland, M.CHASSIN Julien, M.GAYET Olivier, M.CAQUINEAU Bernard, M.SAINT LAURENT Gérard, M.JARASSIER Michel, M.BOIRON William
---------	----	--

Observations	M.GARGOUIL Francis donne pouvoir à M.BOUCHET Roland. M.GREGOIRE Philippe donne pouvoir à M.TEXIER Stéphane. M.TEXIER Stéphane est arrivé à 18h35.
--------------	---

Projet de délibération	Demande de subvention pour un projet de continuité écologique sur le Clouère
------------------------	--

Le Président propose au comité syndical de solliciter une subvention pour le projet suivant :
"Rétablissement de la continuité écologique au moulin de la Vergne sur la Clouère à Marnay" pour un coût de 50 000 € TTC

AR Prefecture

086-200058832-20240325-2024_15-DE
Reçu le 02/04/2024

70% AELB : 35 000 €
10% RNA : 5 000 € (déjà sollicités)

Le fait de sortir ce projet d'un dossier comprenant plusieurs projets permettra de solder les chantiers déjà réalisés.

Après examen de la délibération, il vous est proposé :

- d'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau et la Région Nouvelle Aquitaine.

POUR	27	
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
NE PREND PAS PART AU VOTE	0	

RESULTAT DU VOTE

ADOPTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et
et an susdits

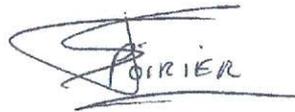
Pour extrait conforme

Le Président,

M. Philippe BELLIN

Le Secrétaire,

M. Fredy POIRIER



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le	
Publication le	
Notification le	

AR Prefecture

086-200058832-20240325-2024_15-DE
Reçu le 02/04/2024